

LE CNDH DANS LA PRESSE NATIONALE

المجلس الوطني لحقوق الإنسان في
الصحافة الوطنية

28/09/2015



النهوض بثقافة حقوق الإنسان من اهتمامات الموسم الدراسي الجديد بوزان

11/09/2015



محمد حمضي

مباشرة بعد إعطاء جلالة الملك محمد السادس الانطلاقة الرسمية للموسم الدراسي من مدينة تطوان يوم الخميس 17 شتنبر، كان شركاء المدرسة العمومية بوزان وباقي المتدخلين يوما بعد ذلك، على موعد مع حفل نظم بالمناسبة، ترأس فعالياته الفنية والاجتماعية التي احتضنها فضاء مدرسة ابن هاني، عامل إقليم وزان.

عزيرة الحشافة نائبة وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني بوزان توقفت في كلمتها بالمناسبة عند المؤشرات الإيجابية الميرة لانطلاق الموسم الدراسي الحالي، والمجهودات التي بذلتها الإدارة التربوية الإقليمية التي انتهت بتجاوز الكثير من الصعوبات التي يقف البنيوي منها سدا منيعا في وجه تجويد العرض التربوي.

وقبل أن يتم الانتقال إلى عملية توزيع المحافظ وباقي الأدوات المدرسية على التلاميذ، وذلك في إطار عملية مليون محفظة، فقد التمس رئيس المكتب الإقليمي لفدرالية آباء وأولياء التلاميذ في كلمته بالمناسبة، من عامل الإقليم، المبادرة بتنظيم لقاء يجمع حول نفس المائدة مختلف المتدخلين وشركاء المدرسة لتشخيص وضعية هذه الأخيرة، والعمل على صياغة برنامج عمل يحدد المجالات التي تتطلب تدخل كل طرف على المدى القريب والمتوسط، لوقف نزيف الهدر المدرسي، ولضمان تكافؤ الفرص بين تلاميذ العالمين القروي والحضري...

يذكر بأن هذا الحفل الذي قدم فيه تلاميذ مدرسة أبي موسى الأشعري لوحة فنية جميلة تحت عنوان «عيشي يا بلادي عيشي»، تابع فعالياته ممثل اللجنة الجهوية لحقوق الإنسان، ورؤساء المصالح الخارجية، وطيف من جمعيات المجتمع المدني، والعشرات من التلاميذ مصحوبين بأسرهم.

ولأن المدرسة المغربية لا تنحصر وظيفتها في مربع فعل القراءة والكتابة الضيق، بل يتعداه ليعانق رسالتها التاريخية المتجلية في تربية الناشئة على المواطنة والسلوك المدني، وحقنها بالكافي من جرعات قيم التسامح ونبذ التعصب، والقبول بالأخر، والمساواة، وعدم التمييز على أساس الجنس والدين و.....، في زمن يتسم بتلاطم أمواج الكراهية بكل أشكالها، فإن النائبة الإقليمية، وبعد أن أشادت بالحضور المتميز للجنة الجهوية لحقوق الإنسان بالشمال في تنشيط الحياة المدرسية - من الزاوية الحقوقية - بالمؤسسات التعليمية بإقليم وزان، أعلنت بأن نيابة التعليم وشريكها الحقوقي المنصوص عليه في الفصل 161 لدستور يوليو 2011، سيستمران خلال هذا الموسم الدراسي في تقديم عرض حقوقي، منطلقة النهوض بثقافة حقوق الإنسان في صفوف التلاميذ والأطر التربوية والإدارية، ومبتغاه تشبع هؤلاء بهذه الحقوق كما هي متعارف عليها كونيا.



التجديد لأعضاء CNDH ليس محل إجماع

1-1788



أنهى أعضاء المجلس الوطني لحقوق الإنسان، وكذا أعضاء اللجان الجهوية، ولايتهم الأولى بالمجلس هذا الشهر، والتي استمرت أربع سنوات. مصدر جيد الاطلاع قال إنه يمكن تجديد عضوية أعضاء المجلس مرة واحدة، لكن يبدو أن هذا التجديد ليس محل إجماع، خاصة من قبل عدد من الجمعيات الحقوقية التي استبعدت من تشكيلته سنة 2011، خاصة منتدى الكرامة لحقوق الإنسان، المقرب من حزب العدالة والتنمية، الذي عبر عن امتعاضه في حينه.

Organisation de la sécurité et la coopération en Europe

La protection et la défense des droits de l'Homme au Maroc saluées

Le Royaume du Maroc est résolument engagé en faveur de la protection et la défense des droits de l'Homme, a déclaré, mardi à Varsovie, l'ambassadeur du Maroc en Pologne, M. Younès Tijani. Intervenant lors des travaux de la réunion de la mise en œuvre de la dimension humaine de l'OSCE (Organisation de la sécurité et la coopération en Europe) pour 2015, qui se tiennent du 21 septembre au 2 octobre dans la capitale polonaise, le diplomate a brossé un tableau succinct des principales réformes mises en œuvre par le Royaume sous la conduite éclairée de SM le Roi Mohammed VI, dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'Homme et du renforcement de l'Etat de droits et de la démocratie. Il a, ce propos, cité les nouvelles réformes mise en place suite à l'adoption de la Constitution de 2011 qui a conforté l'Etat de droit et le respect des droits de l'Homme.

Dans le même ordre d'idées, M. Tijani a rappelé que l'élection du Maroc au Conseil des droits de l'Homme pour la période 2014-2016, constitue une reconnaissance des engagements pris par le Royaume dans ce domaine. L'ambassadeur a également rappelé les différentes réformes et actions menées par le Royaume dans le cadre de la promotion et de la protection des droits de l'Homme, soulignant que le Maroc a procédé au renforcement du dispositif institutionnel des droits de l'Homme et sa constitutionnalisation à travers la mise en place du Conseil des droits de l'Homme, l'Institut Al Wassit, la délégation interministérielle des droits de l'Homme, l'autorité pour la parité et la lutte contre toutes formes de migration et la réforme du code de la presse.

Le diplomate a ajouté que le Maroc s'est également employé au renforcement de son arsenal juridique relatif aux droits de l'Homme à travers l'adhésion à plusieurs mécanismes portant sur la protection des droits de l'Homme. Il a

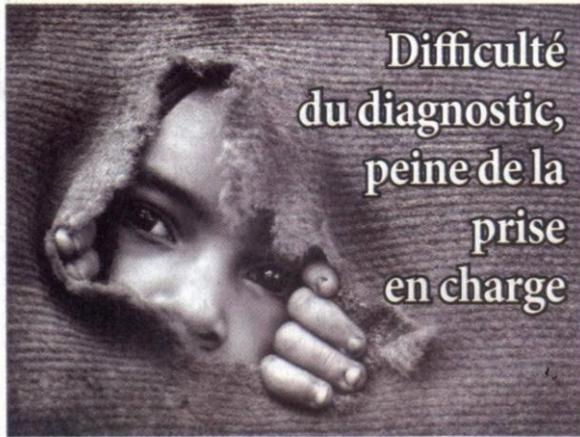
rappelé, en outre, que le Maroc jouit du statut de partenaire pour la démocratie auprès du Conseil de l'Europe et qu'il participe activement aux travaux de la Communauté des Démocraties, basée à Varsovie et dont il est membre du Conseil de Gouvernance.

Autre témoignage de la reconnaissance internationale des efforts déployés par le Maroc en matière de la protection et la défense des droits de l'Homme, M. Tijani a cité l'élection du Royaume en tant que président de la 3ème Commission de la 70ème session de l'Assemblée Générale de l'ONU, "ce qui constitue une reconnaissance tangible des efforts de notre pays en matière de promotion et protection des droits de l'Homme", a-t-il dit.

Le Maroc participe aux travaux de la réunion de la mise en œuvre de la dimension humaine de l'OSCE en sa qualité de pays partenaire de cette organisation. Cette réunion rassemble chaque année plus d'une centaine de délégués, représentants des Etats participants mais aussi de la société civile, dont les grandes ONG de défense des droits de l'Homme de l'espace OSCE. Au travers de 20 sessions de travail, chacune dédiée à un domaine spécifique des droits de l'Homme, les délégués évalueront au cours de ces deux semaines la manière dont les Etats participants respectent leurs engagements. Cette année, trois sujets sont mis particulièrement à l'évidence: l'exercice des droits fondamentaux à l'ère numérique, l'indépendance du système judiciaire, la lutte contre les crimes de haine et la protection contre les discriminations.

Le Maroc participe à ces travaux par une délégation comprenant, M. Tijani et Samira El Abdaoui, Conseiller à l'Ambassade du Maroc à Varsovie. La séance d'ouverture a été marquée par la présence notamment des ministres des affaires étrangères de Pologne et de la Serbie. Cette dernière assure la présidence tournante de l'OSCE.

L'autisme au Maroc



**Difficulté
du diagnostic,
peine de la
prise
en charge**

L'autisme ou TSA (troubles du spectre autistique) est un trouble envahissant du développement de l'enfant, considéré par l'Organisation mondiale de la santé comme un problème grave de santé publique.

L'autisme est une maladie qui se manifeste par une altération des interactions sociales et de communication. Il touche 1 enfant sur 150. Seule une petite proportion des enfants autistes pourra mener une vie normale à l'âge adulte. Toutefois, ces enfants continueront toujours à présenter des difficultés de communication, d'interactions sociales et à avoir un champ assez restreint d'intérêt d'activités.

177681-3

Sara AFIFI

» Page 3

L'autisme au Maroc

Difficulté du diagnostic, peine de la prise en charge

»»» A l'instar des autres pays, le Maroc connaît une nette progression du nombre d'autistes. C'est ce qu'affirment les associations, qui déplorent l'absence d'études et de statistiques officielles et précises ce sujet. Des initiatives sont prises à ce sujet, d'abord pour remédier à ce mal, du moins en ralentir la montée.

Démontrer que l'autisme n'est pas une fatalité

Il y a un an de cela, Mina MAAD, alors présidente du Collectif Autisme Maroc, a affirmé : « Il y a eu quelques tentatives faites par le ministère de la solidarité de la femme, de la famille et du développement social, la plus marquantes étant le congrès sur l'autisme, qui a eu lieu, en 2014, à Rabat, en partenariat avec le collectif « Autisme Maroc » et avec le soutien du Conseil national des droits de l'Homme ». Elle a également ajouté que ce congrès a regroupé un bon nombre d'experts, venus de onze pays, pour parler des bonnes pratiques utilisées par les pays développés et pour démontrer que l'autisme n'est pas une fatalité dès le moment où l'enfant est pris en charge à un âge précoce. Au cours de cette manifestation, le ministre de la santé publique avait annoncé un plan « Autisme Maroc » dont les résultats ne sont pas, à la date d'aujourd'hui, à la hauteur des attentes des parents et des associations, toujours selon la présidente du collectif Autisme Maroc. « Je suis différent comme toi ». C'est sous ce slogan, que le collectif « Autisme Maroc » a lancé sa deuxième campagne de communication, en 2015, où il a demandé à ce qu'il y ait un plan autisme participatif.

« Un pour un », une méthode qui donne ses fruits, mais...

« Sans ces associations, ces enfants autistes

seraient enfermés dans des cages et on ne pourrait jamais communiquer avec eux. Ils sont juste différents et il faut juste qu'on prenne en charge leur différence », déclare Nabil Kanjaa, professeur en anesthésie et réanimation et président de l'association Miroir. « Notre association avait débuté, en 2004, avec 3 enfants et maintenant nous comptons 67 enfants, qui suivent la méthode « un pour un », c'est à dire un auxiliaire pour un enfant. Notre personnel a suivi une formation grâce à des spécialistes étrangers. Cela nous a, certes, coûté les yeux de la tête ; 10.000 euros par 3 jours de formation. Mais cela a fini par payer ». Jusque-là, vaincre l'autisme semble être un défi réalisable, or, beaucoup d'écueils se dressent sur cette voie, comme le souligne Nabil Kanjaa. « Nous craignons, un jour, de voir nos enfants autistes dans la rue. Nous avons de sérieux problèmes financiers et de maigres contributions de l'Etat. A part quelques dons de la part de l'INDH (Initiative nationale pour le développement humain), nous avons un besoin cruel de soutien. Nous comptons uniquement sur les contributions mensuelles des parents qui, dans la plupart des cas, peinent à les verser ».

Les auxiliaires freinent les troubles du comportement

A l'école Omar El Khayam, à Fès, deux salles de classes sont consacrées à des enfants autistes. Dans l'une des salles, Najwa et Bouchra, deux auxiliaires et institutrices sont entourées de plusieurs enfants, qui semblent être en harmonie avec elles. « L'auxiliaire est un intermédiaire entre l'autiste et son environnement. Grâce aux méthodes ABA et PECS, on apprend comment se comporter avec ces enfants, comment nouer un contact avec eux. La technique des renforceurs et des contre-

parties finit toujours par donner de bons résultats », explique Najwa.

« Il y a quelques autistes qui ont des capacités élevées par rapport aux enfants normaux, mais chaque cas est différent de l'autre, et chaque enfant excelle dans un domaine précis » ajoute Bouchra.

L'autisme, un trouble neurobiologique

Rachid ALOUANE, professeur agrégé en psychiatrie affirme : « Après plusieurs études et recherches il s'est avéré que l'autisme est un trouble neurobiologique. Les personnes atteintes d'autisme ont tendance à éviter tout contact visuel, ont souvent des comportements bizarres et répétitifs et sont des fois auto-agressifs. La majorité des enfants autistes réagissent à des petits stimuli et ne parlent pas, et c'est ce qui pousse les parents généralement à venir diagnostiquer ».

« Un bébé qui ne sourit pas, qui ne réclame rien, qui est hypotonique ou hypertonique, qui ne babille pas, peut avoir un autisme, on dispose d'un ensemble de symptômes précoces qui nous permettent de détecter la maladie dans les dix-huit premiers mois. A l'époque, on confondait les troubles du spectre autistique avec des retards mentaux, ce qui est faux, car quand on parle du syndrome d'ASPERGER, on ne peut plus parler d'un retard mental, mais de compétences éclatées. Plus le diagnostic est précoce, plus l'enfant aura des chances pour sortir de son monde intérieur et être autonome » ajoute-t-il.

Médecins mal formés, diagnostic précoce entravé

D'après le Pr. Alouane, il existe des problèmes encore plus graves que ce qu'on vient de citer « Il y a des psychiatres, des pé-

diatres, des neurologues qui ne savent pas grande chose sur l'autisme, et cela pourra mener à de faux diagnostics, sinon à des diagnostics tardifs ».

L'autisme est avant tout une affaire des parents. A ce stade de raisonnement, l'autisme semble être juste un ensemble de méthodes comportementales, d'avis de médecins, de diagnostics. Et les parents ? C'est ce à quoi tente de répondre Khadija, mère de Youssef, enfant autiste : « Mon enfant a 11 ans maintenant. Quand il était tout petit, vers 17 ou 18 mois, il ne disait pas "papa ou maman". Je ne me suis pas trop inquiétée, parce que tout simplement, je ne savais pas ce qu'est l'autisme. La première personne qui m'a parlé de cela, c'est le pédiatre. Il m'a dit que mon enfant avait des symptômes atypiques, ce qui était très vague pour moi. Mon pédiatre m'avait envoyé chez un neurologue, mais on ne me disait rien, juste qu'il lui fallait un suivi. Je ne comprends toujours pas pourquoi on ne me disait pas clairement que mon enfant était autiste ».

Leila, mère de Ghita, une autiste âgée de 9 ans, avait galéré avec le diagnostic, tout comme Khadija, sauf que pour elle, ce qui l'embête le plus, c'est la prise en charge : « On ne trouve pas où mettre nos enfants autistes. Ils ne sont pas pris en charge convenablement et ils n'arrivent pas à vivre au sein de la société comme des enfants normaux. Ils sont marginalisés et chassés des écoles à cause de leur hyperactivité, leur impulsivité ou de leur passivité, selon les cas », lance-t-elle visiblement exaspérée.

L'avenir est-il prometteur pour ces enfants autistes ? Viendra-t-il le jour où ils pourront mener une vie normale en toute autonomie ? Le temps nous le dira.

Sara AFIFI (Journaliste stagiaire)



CCFE, le gouvernement livre sa nouvelle vision

146112
Après une très longue période de concertations sur le statut du Conseil consultatif de la famille et de l'enfance, le gouvernement a mis

dans le circuit de l'adoption une nouvelle version de la loi 78-14. Le statut et les attributions du conseil ont pris en compte les correctifs proposés par la Commission scientifique qui a été mise en place par le gouvernement pour l'élaboration du projet ainsi que les recommandations du CNDH.

La loi portant création du Conseil consultatif de la famille et de l'enfance débattue au Parlement

FAMILLE - C'est un texte de loi qui suscite de grandes attentes et beaucoup d'espoir dans les milieux associatifs. Ce mercredi 23 septembre, le Conseil de gouvernement examinera le projet de loi organique relatif au Conseil consultatif de la famille et de l'enfance, élaboré par le ministère de la Famille et de la solidarité.

Abandon scolaire, insertion des handicapés, lutte contre le fléau des enfants des rues... Le conseil, institué par la Constitution de juillet 2011, devra se pencher sur des questions sociales fondamentales. L'enjeu est de taille pour le Maroc, qui a ratifié en 1993 la Convention relative aux droits de l'enfant. Et pour cause, près de 10 ans après la promulgation du Code de la famille, et malgré l'introduction de nouveaux textes de loi pour enrichir l'arsenal législatif relatif à la famille et l'enfance, la situation des enfants demeure alarmante.

Comment se définira son champ d'intervention ?

Indépendante du pouvoir exécutif, l'instance aura pour mission d'assurer "la maîtrise d'œuvre de la politique de la famille". **Dans sa contribution à ce sujet, le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) octroie au CCFE la responsabilité "d'éclairer les politiques publiques et la législation en rapport avec son mandat.** Cela devra être exprimé sous forme de mémoires, d'études, d'avis, de recherches, de rapports et de recommandations soumises au gouvernement.

En clair, le conseil devra se positionner comme une force de proposition et de révision des démarches entreprises par le parlement et le gouvernement et touchant à la famille ou à l'enfant, avec une priorité donnée aux politiques s'adressant à la petite enfance, à l'adolescence, aux enfants en situation précaire ou d'abandon ou encore aux personnes âgées ou à besoins spécifiques.

Une approche transversale est souhaitée dans la démarche du CCFE qui devra par ailleurs accompagner les parents en situation difficile: renforcer la solidarité intergénérationnelle, accompagner les foyers avec des enfants handicapés, réfléchir autour de l'équilibre travail-vie de famille pour les foyers avec des parents actifs. L'intérêt sera principalement de "garantir la protection et l'intérêt supérieur des enfants".

De qui se composera le CCFE ?

Jouissant d'une autonomie administrative et financière, le CCFE devra faire appel à un panel d'experts et de spécialistes dans plusieurs questions transversales touchant à la famille, l'enfant et les personnes du troisième âge. Il devrait se composer de groupes thématiques axés sur des questions différentes telles que

la pauvreté, l'éducation, le handicap ou encore la protection de l'enfance. Ces comités où s'inséreront différents spécialistes de la question devraient s'activer afin d'exécuter l'agenda du conseil.

Dans ce sens, le CNDH propose que la moitié du personnel actif du CCFE soit nommée par "le roi, le chef du gouvernement ainsi que les présidents des deux chambres du gouvernement". Le reste pourrait être nommé par une commission qui sera créée à cet effet.

Enfants et personnes âgées: même combat

Selon l'institution présidée par Driss Yazami, les enfants marocains restent "confrontés à des défis majeurs en termes de pauvreté humaine et monétaire". Les effets de la malnutrition infantile, notamment en milieu rural et périurbain, restent sévères, alarme le CNDH. L'indice de pauvreté monétaire reste d'ailleurs plus élevé chez les plus jeunes. En 1991, "la proportion des enfants pauvres était de 17% contre 13% pour les adultes". Un fossé qui met la question au rang des urgences. Sans parler du travail des enfants surtout en milieu rural. Privés de scolarisation, les enfants actifs entre 7 et 15 ans constituaient 3% de l'ensemble de cette tranche d'âge.

Pour les personnes âgées, le constat n'est guère plus reluisant. Absence de couverture médicale, dépendance physique et matérielle, inadéquation des infrastructures des centres d'accueil... Un récent rapport sur la situation des personnes âgées adopté par le Conseil économique et social (CESE) dénonçait la situation précaire dans laquelle vivent les personnes du troisième âge au Maroc.

D'après l'institution présidée par Nizar Baraka, seulement 20% des personnes âgées disposent d'une couverture sociale et médicale. "Peu ont accès aux soins, et leur dépendance physique et financière augmente, dans un contexte où la prise en charge de ces personnes dans le cadre familial est menacée, notamment par la nucléarisation croissante des ménages".

<http://solidmar.blogspot.com/2015/09/la-loi-portant-creation-du-conseil.html>